



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 février 2021

OBJET :

DE-21-02-1-03) AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE STATIONNEMENT POUR LA VILLE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 28 janvier 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme SÉGURET), M. LAFON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. CAMELOT), Mme HAUCHEMAILLE (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210210-lmc1H8036H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/02/2021
Date de Publication : 15/02/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de stationnement de la ville de Vincennes passé le 25 janvier 2018 et notifié le 5 février 2018 avec la société EFFIA Stationnement pour une durée de 5 années du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et plus particulièrement son article 6, 5°, modifiée par l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2017 décidant d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs relatifs à la redevance de stationnement payant rotatif et résidentiel de surface, de fixer le Forfait de Post-Stationnement (FPS) et de faire bénéficier d'un montant minoré le Forfait de Post-Stationnement (FPS) réglé dans un délai de 48 heures ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2019 approuvant le projet de plan délimitant les zones de stationnement de surface et leurs régimes ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2019 approuvant la création d'un tarif mensuel de stationnement résidentiel de surface ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2021, fixant à compter du 1^{er} mars 2021, les tarifs relatifs au stationnement de surface et le montant du FPS minoré ;

Vu l'avis de la commission de délégation des services publics réunie en séance le 4 février 2021 ;

Vu l'amendement proposé par les élus de la liste « Vincennes Respire » mis aux voix par Madame le Maire et rejeté à la majorité (8voix pour : Mme HAUCHEMAILLE (pouvoir à M. RIBET), M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT – 1 abstention : Mme BALAGNARANIN – 34 voix contre : Mme LIBERT-ALBANER, M. LEBEAU, Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme POLLARD, M. LAFON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT (pouvoir à M. CAMELOT), M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI) ;

Considérant que compte-tenu des mesures sanitaires décidées par le Gouvernement liées à la crise du Covid-19 et de la décision de la Ville de rendre le

stationnement sur voirie gratuit du 17 mars au 31 mai 2020, il convient de diminuer la redevance fixe annuelle due par le Déléataire au titre de 2020, de 367 k€ nets de taxes ;

Considérant que pour prendre en compte les effets de l'imprévisibilité des recettes dans le cadre de la réforme de la dépenalisation qui s'est traduite pour Vincennes, et afin de maintenir des termes de contrat acceptables par les deux parties sur la période restante et sans pour autant résorber le déficit accumulé de 2018 à 2020, supporté définitivement et intégralement par le délégataire, il convient de diminuer la redevance fixe annuelle de 400 000 euros nets de taxes et d'allonger la durée du contrat de 9 mois ;

Considérant que pour maintenir les termes du contrat acceptables pour la Ville, il convient de modifier les modalités de calcul de la redevance variable par l'introduction d'un nouveau seuil de partage à 2.6 millions d'euros avec un taux de 50 %, favorable à la Ville, complétant le seuil initial de 3.1 millions d'euros abaissé à 2.8 millions d'euros avec un taux à 85 %.

Considérant que le plan délimitant les zones de stationnement de surface et de leurs régimes doit être modifié afin de tenir compte de la réalisation de certains travaux d'aménagement ;

Considérant que la modification des investissements relatifs aux bornes de recharge pour les véhicules électriques et la construction d'édicules dans le parking Pompidou doit être prise en compte ;

Considérant que ces dispositions permettent un juste et nécessaire équilibre financier du contrat de concession pour la période restante, dans le cadre d'une gestion aux risques et périls assumée par le délégataire et sans aucune compensation du déficit de la période passée ;

Considérant la nécessité de passer un avenant avec la société EFFIA Stationnement afin de modifier les conditions financières et techniques du contrat ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 01 février 2021,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 11 février 2021,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT),

ARTICLE I : Approuve le projet d'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service de stationnement de la ville de Vincennes passé avec la société EFFIA Stationnement.

ARTICLE II : Approuve le plan délimitant les zones de stationnement de surface et leurs régimes figurant en annexe.

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé